

Folz

Extrait des « Etudes Politiques » 1960

Cahiers de l'Association inter-universitaire de l'Est

Réalité de l'Empire au XII^e siècle

par

R. FOLZ

009 1546

IMPRIMERIE A. COUESLANT

CAHORS

REALITE DE L'EMPIRE AU XII^e SIECLE

La bibliographie sur l'Empire s'étant enrichie au cours de ces dernières années d'un certain nombre d'études consacrées à différents aspects de l'institution et de l'idée impériales (1), il a paru opportun de tenter de présenter ici dans toute sa réalité le problème de l'Empire tel qu'il se pose au XII^e siècle. On se placera au temps de la renaissance intellectuelle et politique qui marque le règne des premiers empereurs. Staufen, Frédéric I^{er} et Henri VI, entre la querelle des Investitures et la période qui la suivit immédiatement, où le pouvoir de l'empereur avait été mis une première fois en question par la Papauté, et la grande crise qui commença en 1197 et aboutit au triomphe, apparent tout au moins, de la doctrine pontificale sur l'Empire, à laquelle demeure attaché le nom d'Innocent III.

Interrogeons Frédéric I^{er} et ses contemporains : que nous apprennent-ils de l'Empire ? Voici les Romains déclarant en 1155 à Barberousse que l'élection de l'empereur leur appartenait de droit. Le souvenir du rôle qu'ils avaient joué lors de l'avènement de Charlemagne, l'influence de la redécouverte de la *Lex regia* dans le Droit romain, dont l'étude était alors en plein essor, expliquent cette prétention que Frédéric rejeta avec mépris. Dans sa réponse, qui a pu être arrangée par Otton de Freising, mais qui n'en reflète pas moins sa pensée, l'argument essentiel est que l'Empire lui appartenait en toute légitimité depuis le temps de Charlemagne et d'Otton I^{er} : « Ne sont-ce pas nos divins prédécesseurs qui se sont emparés de cette ville, en ne la recevant en bénéfice de personne (*nullius beneficio traditam*), mais en la conquérant par leur propre vaillance (*virtute expugnatam* ? » (2). Ainsi paraît une

(1) Relevons en particulier ceux dont nous nous sommes servis ici pour cette mise au point, destinée à compléter notre *Idée d'Empire en Occident* (Paris, 1953) : A. STICKLER, *Sacerdozio e regno*, Miscellanea Hist. Pontif., XVIII, 1954 ; F. KEMPF, *Papsttum und Kaisertum bei Innocenz III*, même collection, Rome, 1954 (cf. not. C.R. dans *Revue d'Histoire du Droit*, t. 24, 1956) ; *Das mittelalterliche Kaisertum*, Vorträge und Forschungen, IV, 1958 ; Th. MAYER, *Papsttum und Kaisertum im hohen Mittelalter*, H.Z., 187, 1959 ; H. J. KIRFEL, *Weltherrschaftsidee und Bündnispolitik*, Bonn, 1959. — Pour l'exposé des thèmes théocratiques, on se reportera à M. PACAUT, *Alexandre III*, Paris, 1956, et *La Théocratie*, Paris, 1957. — On trouvera dans le Bulletin d'Histoire d'Allemagne, à paraître dans la R.H. 1960, l'analyse d'autres ouvrages touchant l'idée impériale.

(2) *Gesta Friderici* (éd. S.R.G., 1912), L. II, ch. 30, p. 137.

deuxième interprétation de l'Empire, absolument opposée à celle des Romains : l'Empire appartient aux Francs et à leurs successeurs allemands par droit de conquête. Cette interprétation est ancienne ; elle apparaît dès le x^e siècle (chez Widukind de Corvey ou chez le biographe de Brun de Cologne, Ruotger) et elle fut toujours considérée en Allemagne comme le moyen d'affirmer la pleine indépendance de l'Empire.

Mais les Romains n'étaient pas le seul partenaire contre lequel l'institution impériale devait être défendue ; derrière eux se profilait la Papauté, avec des prétentions beaucoup plus inquiétantes, puisque le couronnement de l'empereur qui lui appartenait paraissait être l'acte créateur de l'Empire. On s'explique que pour lever cette hypothèque qui pesait sur l'Empire depuis 800, tout un courant d'opinion que l'on suit en Allemagne depuis le x^e siècle ait tenté de réduire la portée du couronnement impérial à un simple rite, complétant ceux par lesquels l'empereur, élu et sacré roi en Allemagne, montait au pouvoir suprême (3). Or, ce point de vue-là, la Papauté ne pouvait l'admettre, du moins plus au xii^e siècle. Pour elle, l'Empire c'était avant tout une mission à accomplir : celle de défendre l'Eglise, et particulièrement l'Eglise romaine. Cette mission s'était précisée au ix^e siècle, au temps de Louis II et de Jean VIII surtout, qui, profitant de circonstances exceptionnelles, avait été amené à choisir des empereurs, à leur imposer ses conditions et à leur faire reconnaître le caractère constituant du sacre et du couronnement qu'il leur dispensait. Rappelons que ces principes s'estompèrent complètement sous les empereurs saxons et saliens qui furent, jusqu'au milieu du xi^e siècle, les maîtres de la Papauté ; ils reparurent pendant la querelle des Investitures, où l'on vit Grégoire VII et ses successeurs revendiquer un certain contrôle de l'élection du futur empereur. A deux reprises, en 1125 et en 1138, cette élection avait même été dirigée par l'Eglise. Plus encore, dans la même période, on perçoit à Rome une tendance à transformer les liens qu'une longue histoire avait tissés entre le pape et l'empereur, en liens de nature féodale : on se souviendra, ici, de la fameuse fresque, apposée au Latran, représentant le couronnement de Lothaire et accompagnée d'une inscription aux termes de laquelle l'empereur devenait « l'homme du pape » et recevait de lui la couronne, comme s'il s'agissait d'un rite d'investiture (4).

(3) Au x^e siècle, le chroniqueur officiel du règne d'Otton I^{er}, Widukind de Corvey, avait même ignoré, systématiquement, le couronnement romain.

(4) RAHEWIN, *Gesta Friderici*, L. III, ch. 10, p. 177.

La réaction impériale éclata, en 1157, au cours de la diète célèbre que Frédéric présida à Besançon, où arrivèrent des légats d'Hadrien IV, — l'un d'eux était le chancelier Roland Bandinelli, futur pape Alexandre III —, porteurs d'une lettre dans laquelle le pape rappelait à l'empereur qu'en le couronnant il lui avait témoigné sa bienveillance particulière : si c'était possible, il était prêt à lui conférer des *beneficia* plus grands encore. *Beneficium* : bienfait ou fief ? Pour autant qu'il soit vain d'essayer de le savoir, il faut comprendre aussi que le chancelier Rainald de Dassel, qui — et il ne fut sans doute pas le seul — connaissait l'existence de la fresque du Latran, ait traduit le terme ambigu par *Lehen*, c'est-à-dire par fief, laissant entendre ainsi qu'Hadrien IV considérait l'Empire comme un fief, ce qui déclencha un effroyable tumulte et provoqua la fière réponse de Frédéric : « L'Empire, nous le tenons de Dieu seul par l'élection des princes ; nous espérons que la sincérité absolue de votre foi ne souffrira pas que l'Empire, qui depuis les origines de Rome et les débuts de la religion chrétienne est demeuré jusqu'à nos jours dans sa gloire et sans souffrir de diminution, pâtisse d'une nouveauté aussi inouïe et d'un propos aussi présomptueux. » (5). La réponse d'Hadrien IV, protestant que *beneficium* devait être compris dans le sens de bienfait, ne put rétablir la paix dans les esprits.

En somme, les Romains, les Allemands, les porte-parole de la Papauté nous ont fait connaître des vues tout à fait divergentes sur l'Empire. Les uns et les autres peuvent se fonder sur une tradition capable de leur donner raison, partiellement tout au moins. Cette divergence fondamentale est le signe même de la complexité de l'institution impériale, dont il faut essayer à présent de dégager les composantes essentielles.



A condition de simplifier beaucoup, il est possible d'en discerner trois : une fonction dans l'Eglise ; une réalité politique ; une marque romaine et universelle. La fonction dans l'Eglise, c'est la mission de défense à laquelle il a déjà été fait allusion. « La décision de Dieu, écrivait déjà Louis II à l'empereur Basile I^{er}, nous a fait assumer la défense et l'exaltation de la mère de toutes les Eglises, qui a conféré aux premiers princes de notre dynastie l'onction royale d'abord, puis le sacre impérial. » (6). Cette fonction apparut toujours aux

(5) *Ibid.*, p. 178-179.

(6) M.G.H., *Epistolae*, VII, 385.

papes comme le contenu essentiel de l'idée d'Empire ; comme il s'agissait de l'Eglise romaine, la mission de défense impartie à l'empereur suffisait à distinguer nettement ce dernier parmi les rois. Nul ne pouvait cependant ignorer que, depuis Otton I^{er} et Conrad II, l'Empire était aussi et surtout un ensemble de trois royaumes, Allemagne, Italie et Bourgogne, triade dont l'Allemagne faisait figure de pièce maîtresse, puisque son roi, reconnu dès son élection dans les deux autres royaumes, était appelé à ceindre la couronne impériale. Or, le fait important à souligner est qu'au XII^e siècle on n'opère plus guère en Allemagne de distinction entre le pouvoir royal et le pouvoir impérial ; les deux notions sont confondues en un concept commun : il s'appelle Empire ; l'ambivalence du mot *Rijke* aura certainement facilité l'assimilation d'une notion à l'autre. Dans cette perspective-là, Frédéric I^{er} voyait absolument juste, lorsqu'il situait l'origine et le fondement de l'Empire en Dieu seul, et déclarait recevoir l'Empire par l'élection des princes. Qu'on ne s'y trompe pas en effet : la *potestas* impériale, c'est le pouvoir du roi de Germanie, et, cette *potestas*, l'empereur la recevait indépendamment et sans aucune participation de la Papauté. Mais celle-ci n'avait pas tort non plus en maintenant que le couronnement romain possédait une valeur constituante. Le tout était de savoir ce que le rite conférait. Une *potestas* ? Sûrement pas. Une fonction, conséquence de la dignité suréminente, dont le sacre revêtait l'empereur : *plenitudo dignitatis*, dira Hadrien IV (7). On pourrait sans doute entrevoir, dans cette distinction entre *potestas* et *dignitas*, un moyen d'introduire quelque clarté dans la réalité complexe qu'était l'Empire. Gardons-nous cependant de croire qu'une solution absolue était possible. Bien des historiens, en effet, ont montré qu'entre ces deux notions, il y avait souvent des connexions et des interférences. Si l'on admet que la *dignitas* était acquise à Rome, le roi d'Allemagne, qui s'appelait en réalité le Roi des Romains et faisait par là figure de pré-empereur, la tenait virtuellement dès son élection ; inversement, venant à Rome déjà détenteur de la *potestas*, il semblait, par le couronnement, être définitivement mis en possession de cette dernière, puisque le rite romain était, après l'élection et le sacre royal, le dernier acte de l'avènement impérial ; ainsi, certains canonistes ont-ils parlé d'une « confirmation » assurée à l'empereur par le couronnement (8).

(7) RAHEWIN, *Gesta*, L. III, ch. 9, p. 175.

(8) Cette donnée, ambiguë elle aussi, a été remarquablement analysée par le P. KEMPF, *Papsttum und Kaisertum*, p. 98, 118, 123, 126 et ss.

C'est sur un autre plan que la notion de *dignitas* peut être employée avec plus de succès : elle est capable, dans une certaine mesure tout au moins, d'éclairer le problème des rapports entre l'Empire et les Etats nationaux, aspect essentiel de l'Universalisme, composante la plus difficile à définir de l'idée d'Empire. Pour autant qu'on puisse s'en rendre compte, cet universalisme puise à une double source. D'une part, la continuité que l'Empire médiéval prétend réaliser avec celui de Rome : combien cette idée imprègne la mentalité, aucun témoignage ne le montre mieux que la *Kaiserchronik*, datant, comme on l'a établi récemment, des années qui précèdent immédiatement 1160, et dans laquelle le poète anonyme raconte en plus de quinze mille vers, et tout d'un trait, sans césure, l'histoire des empereurs romains, d'Auguste à Conrad III. Empire romain, l'Empire des Staufén baigne dans le Romanisme et se nourrit de tous ses thèmes, particulièrement de celui du *dominium mundi*. Deuxième source : le rôle que joue l'empereur dans l'Eglise universelle : défenseur de cette Eglise, investi par elle de la *plenitudo dignitatis*, il participe à son universalisme. Beaucoup plus difficile est de savoir si cet universalisme fut réellement un thème d'action politique. Admettons qu'entre 1160 et 1162 le chancelier Rainald de Dassel ait cru pouvoir imposer aux rois « nationaux », et particulièrement à ceux de l'Ouest, la reconnaissance de la prépondérance de son maître : l'entreprise échoua. Beaucoup plus rassis d'esprit que son bouillant collaborateur, Frédéric n'a jamais revendiqué une suprématie quelconque d'ordre politique sur les autres rois (9). L'*auctoritas* impériale dont font état de nombreux textes n'implique, pour les autres Etats, aucune subordination ; le terme définit — comme au temps du Principat — la prééminence morale de son détenteur. Peut-être, mais peut-être seulement, est-elle au XII^e siècle, en rapports avec la tâche de défenseur de l'Eglise et de la Papauté assumée par l'empereur : dans ce sens-là, on comprendrait qu'un historien aussi sûr qu'Otton de Freising ait pu écrire qu'à l'autorité impériale était lié le patronage du monde entier (10). Lorsque l'empereur accomplissait son rôle de défenseur de l'Eglise, le premier rang lui était reconnu parmi les princes en Occident ; ainsi en fut-il lorsque Frédéric I^{er} prit la croix et s'achemina à la tête d'une forte armée vers la Terre Sainte : *paecipua totius christianismi columpna* (11), l'empereur ressaisissait le rôle de chef de la

(9) Renvoyons sur ce point, en dernier lieu, à l'ouvrage cité de KIRFEL.

(10) *Chronique* (éd. S.R.G., 1912), L. VII, ch. 24.

(11) Richard DE LONDRES, *Itin. Peregr.*, M.G.H., *Script.*, XXVII, p. 205.

papes comme le contenu essentiel de l'idée d'Empire ; comme il s'agissait de l'Eglise romaine, la mission de défense impartie à l'empereur suffisait à distinguer nettement ce dernier parmi les rois. Nul ne pouvait cependant ignorer que, depuis Otton I^{er} et Conrad II, l'Empire était aussi et surtout un ensemble de trois royaumes, Allemagne, Italie et Bourgogne, triade dont l'Allemagne faisait figure de pièce maîtresse, puisque son roi, reconnu dès son élection dans les deux autres royaumes, était appelé à ceindre la couronne impériale. Or, le fait important à souligner est qu'au XII^e siècle on n'opère plus guère en Allemagne de distinction entre le pouvoir royal et le pouvoir impérial ; les deux notions sont confondues en un concept commun : il s'appelle Empire ; l'ambivalence du mot *Rijke* aura certainement facilité l'assimilation d'une notion à l'autre. Dans cette perspective-là, Frédéric I^{er} voyait absolument juste, lorsqu'il situait l'origine et le fondement de l'Empire en Dieu seul, et déclarait recevoir l'Empire par l'élection des princes. Qu'on ne s'y trompe pas en effet : la *potestas* impériale, c'est le pouvoir du roi de Germanie, et, cette *potestas*, l'empereur la recevait indépendamment et sans aucune participation de la Papauté. Mais celle-ci n'avait pas tort non plus en maintenant que le couronnement romain possédait une valeur constituante. Le tout était de savoir ce que le rite conférait. Une *potestas* ? Sûrement pas. Une fonction, conséquence de la dignité suréminente, dont le sacre revêtait l'empereur : *plenitudo dignitatis*, dira Hadrien IV (7). On pourrait sans doute entrevoir, dans cette distinction entre *potestas* et *dignitas*, un moyen d'introduire quelque clarté dans la réalité complexe qu'était l'Empire. Gardons-nous cependant de croire qu'une solution absolue était possible. Bien des historiens, en effet, ont montré qu'entre ces deux notions, il y avait souvent des connexions et des interférences. Si l'on admet que la *dignitas* était acquise à Rome, le roi d'Allemagne, qui s'appelait en réalité le Roi des Romains et faisait par là figure de pré-empereur, la tenait virtuellement dès son élection ; inversement, venant à Rome déjà détenteur de la *potestas*, il semblait, par le couronnement, être définitivement mis en possession de cette dernière, puisque le rite romain était, après l'élection et le sacre royal, le dernier acte de l'avènement impérial ; ainsi, certains canonistes ont-ils parlé d'une « confirmation » assurée à l'empereur par le couronnement (8).

(7) RAHEWIN, *Gesta*, L. III, ch. 9, p. 175.

(8) Cette donnée, ambiguë elle aussi, a été remarquablement analysée par le P. KEMPF, *Papsttum und Kaisertum*, p. 98, 118, 123, 126 et ss.

C'est sur un autre plan que la notion de *dignitas* peut être employée avec plus de succès : elle est capable, dans une certaine mesure tout au moins, d'éclairer le problème des rapports entre l'Empire et les Etats nationaux, aspect essentiel de l'Universalisme, composante la plus difficile à définir de l'idée d'Empire. Pour autant qu'on puisse s'en rendre compte, cet universalisme puise à une double source. D'une part, la continuité que l'Empire médiéval prétend réaliser avec celui de Rome : combien cette idée imprègne la mentalité, aucun témoignage ne le montre mieux que la *Kaiserchronik*, datant, comme on l'a établi récemment, des années qui précèdent immédiatement 1160, et dans laquelle le poète anonyme raconte en plus de quinze mille vers, et tout d'un trait, sans césure, l'histoire des empereurs romains, d'Auguste à Conrad III. Empire romain, l'Empire des Staufens baigne dans le Romanisme et se nourrit de tous ses thèmes, particulièrement de celui du *dominium mundi*. Deuxième source : le rôle que joue l'empereur dans l'Eglise universelle : défenseur de cette Eglise, investi par elle de la *plenitudo dignitatis*, il participe à son universalisme. Beaucoup plus difficile est de savoir si cet universalisme fut réellement un thème d'action politique. Admettons qu'entre 1160 et 1162 le chancelier Rainald de Dassel ait cru pouvoir imposer aux rois « nationaux », et particulièrement à ceux de l'Ouest, la reconnaissance de la prépondérance de son maître : l'entreprise échoua. Beaucoup plus rassis d'esprit que son bouillant collaborateur, Frédéric n'a jamais revendiqué une suprématie quelconque d'ordre politique sur les autres rois (9). L'*auctoritas* impériale dont font état de nombreux textes n'implique, pour les autres Etats, aucune subordination ; le terme définit — comme au temps du Principat — la prééminence morale de son détenteur. Peut-être, mais peut-être seulement, est-elle au XII^e siècle en rapports avec la tâche de défenseur de l'Eglise et de la Papauté assumée par l'empereur : dans ce sens-là, on comprendrait qu'un historien aussi sûr qu'Otton de Freising ait pu écrire qu'à l'autorité impériale était lié le patronage du monde entier (10). Lorsque l'empereur accomplissait son rôle de défenseur de l'Eglise, le premier rang lui était reconnu parmi les princes en Occident ; ainsi en fut-il lorsque Frédéric I^{er} prit la croix et s'achemina à la tête d'une forte armée vers la Terre Sainte : *paecipua totius christianismi columpna* (11), l'empereur ressaisissait le rôle de chef de la

(9) Renvoyons sur ce point, en dernier lieu, à l'ouvrage cité de KIRFEL.

(10) *Chronique* (éd. S.R.G., 1912), L. VII, ch. 24.

(11) Richard DE LONDRES, *Itin. Peregr.*, M.G.H., *Script.*, XXVII, p. 205.

croisade, qu'un siècle plus tôt Henri IV avait laissé échapper, et montrait la place que l'Empire entendait occuper dans les questions qui relevaient de l'intérêt commun de la chrétienté.

*
**

Telle étant la réalité de l'Empire, il importe de se demander à présent quelles raisons empêchèrent l'établissement d'une entente entre les deux pouvoirs suprêmes en Occident. Ces raisons sont diverses : les unes, d'ordre purement politique et contingent sont bien connues et n'ont pas besoin d'être reprises ici ; les autres relèvent de la mentalité et méritent qu'on s'y arrête un instant.

On ne saurait, en premier lieu, assez insister sur la dissociation qui était intervenue entre les deux pouvoirs, *Sacerdotium* et *Imperium*, unis étroitement jusqu'au milieu du xi^e siècle dans une notion qui les embrassait l'un et l'autre : l'Eglise universelle conçue comme le Corps mystique du Christ ; de ce Corps, le Sacerdoce et l'Empire étaient les deux yeux ou les deux luminaires ; ils se pénétraient mutuellement, comme l'enseignent entre autres les insignes et les emblèmes de chacun ; ils pouvaient éventuellement se substituer l'un à l'autre dans la direction de la « société mixte » où voisinaient clercs et laïques. Cette conception fut illustrée une dernière fois par Henri III, qui put encore, en 1046, intervenir autoritairement dans les affaires romaines, prononcer la destitution de trois papes rivaux et désigner un pontife pour les remplacer. La réforme grégorienne fit cependant prévaloir une autre conception de l'Eglise : Eglise organique, fondée sur une doctrine plus rigoureuse des sacrements, centralisée, sacerdotale, à direction romaine (12). Une Eglise distincte de l'Empire : les deux institutions se trouvent ainsi face à face, en dehors de tout cadre général capable de les rapprocher. Et, indubitablement, l'armature doctrinale et juridique de l'Eglise est plus forte que celle de l'Empire.

A cette dissociation correspond dans l'idée d'Empire elle-même un déplacement d'accent tout à fait significatif. Il faut le mettre en rapports avec le refus des Staufens de reconnaître dans l'Empire une simple fonction de défense de l'Eglise, à laquelle les appelait le couronnement impérial. On s'explique dès lors qu'ils aient insisté surtout sur le caractère politique de l'Empire, dont le *regnum* d'Allemagne était l'assise la plus sûre. Ainsi se dégage peu à peu l'idée d'un Empire indépen-

(12) Transformation remarquablement notée par M. W. ULLMANN, *The growth of popal government in the Middle Ages*, Londres, 1955.

dant de la Papauté, qui prit naissance au contact du Droit romain et de l'exemple de l'Empire byzantin avec lequel les relations se multiplièrent au cours du XII^e siècle : Empire restreint, à base territoriale (les trois royaumes unis), plus réel que la mission universelle conférée par les rites romains. Conrad III, — le premier des Staufens —, qui ne fut jamais couronné empereur, porta néanmoins, occasionnellement, le titre impérial ; il en fut de même de Frédéric I^{er}, dans certains actes antérieurs à 1155. Une constitution de 1167 parle de l'*Imperium Teutonicorum* ; Henri VI travaillera à transformer l'Empire électif en monarchie héréditaire. Tous ces témoignages illustrent le même effort : celui d'assurer à l'Empire son indépendance et de réduire le couronnement romain à un rite, le dernier de ceux qui composent l'avènement impérial et qui ne conférait au détenteur de la *potestas* rien d'autre qu'un titre, — *nomen* —, comme on le verra formulé dans la célèbre déclaration de quelques princes réunis à Brunswick en 1252 (13). Il ne faudrait cependant pas croire pour autant que les Staufens aient abandonné la tradition universaliste de l'Empire. Bien au contraire : dans la vision de Frédéric I^{er}, dans celle de Henri VI surtout, l'Empire restreint devait être le noyau auquel pourraient s'agréger d'autres *regna*, et, dans les dernières décennies du XII^e siècle, cette construction semblait en cours : qu'on songe à l'union du royaume de Sicile à l'Empire et à l'extension, par le jeu des relations vassaliques de la seigneurie impériale à Chypre, à l'Arménie, et même, temporairement, à l'Angleterre, sous Henri VI. Il n'en demeure pas moins que l'Empire restreint demeure la réalité essentielle. Bien des conceptions, dont il a déjà été fait état plus haut, ne deviennent réellement compréhensibles que dans cette perspective-là ; ainsi, la diminution de valeur du couronnement impérial, l'idée aussi que l'Empire est la possession légitime des Allemands, parce qu'ils l'ont acquis par leur vaillance et la victoire, l'insistance enfin avec laquelle le rédacteur du « Miroir des Saxons » qualifiera d'impériale l'élection du roi des Romains (14), parce que cette élection confère à l'élu la *potestas* dans l'Empire. Qu'on ne se hâte cependant pas de parler à ce propos d'une sécularisation de l'idée impériale des Staufens par opposition à la conception d'un Empire « spirituel » du type ancien auquel tenait la Papauté. L'Empire des Staufens, fondé en Dieu, possède sa puissance spirituelle propre ; il demeure pénétré de l'ancienne tradition franque et chrétienne, comme l'attestent la canoni-

(13) On trouvera d'autres indications dans *l'Idée d'Empire en Occident*.

(14) *In des Keiſeres Kore...* Miroir des Saxons, *Landrecht*, III, 57, 2,

sation et le culte de Charlemagne, dont Frédéric I^{er} fut précisément le promoteur (15). Face à cette transformation de l'idée d'Empire et de sa complexité, la Papauté se trouvait, à la fin du XII^e siècle, en perte de vitesse : elle ne pouvait que se retrancher sur le thème de l'empereur, défenseur de l'Église, qu'elle créait par le couronnement. A la mort de Henri VI, l'occasion, inespérée jusqu'alors, se présenta à Innocent III pour tenter de faire prévaloir la conception pontificale de l'Empire, selon laquelle le pape, parce qu'il avait en 800 transféré l'Empire d'Orient en Occident au bénéfice de Charlemagne, parce qu'il consacrait aussi l'élu des princes allemands, avait le droit, *principalement* et *finalité*, d'examiner ce dernier avant de lui imposer le diadème.

Notre analyse nous a fait connaître ainsi des positions, qui s'excluent réciproquement. On peut se demander, en fin de compte, si cet exclusivisme, de part et d'autre, n'a pas été durci par l'effort des canonistes pour démêler la complexité de la réalité impériale. Cet effort est par certains côtés méritoire, puisque bien des points obscurs se sont trouvés éclairés, et pourtant il demeure purement formel, car la réalité historique importait fort peu aux canonistes qui raisonnaient dans l'abstrait, par questions et réponses selon la méthode mise au point par la philosophie scolastique. Or, la question qui les préoccupa tous est celle-ci : L'empereur tient-il son glaive [à entendre ici, il faut le préciser, vu l'ambivalence du terme, par pouvoir temporel] du pape? Ils se divisèrent. On sait par les études de Stickler, du P. Kempf et de M. Pacaut (16), qu'un certain nombre d'entre eux, et d'abord l'illustre Huguccio qui fut le maître d'Innocent III, répondirent résolument non. D'après eux, l'empereur recevait le pouvoir impérial par l'élection des princes et le titre (*nomen*) par le couronnement que lui dispensait le pape. Ce point de vue rend justice à la réalité sans aucun doute. Mais, comme le P. Kempf l'a montré avec une rare pénétration, ce groupe de canonistes ne voit pas que la réalité du pouvoir temporel de l'empereur, c'est le *regnum* allemand ; il raisonne sur les concepts de l'Empire et de l'empereur, tels qu'il les trouvait dans le Droit romain, et projette sur l'empereur médiéval l'image de l'*imperator* antique. Aussi bien, cette tendance se trouva-t-elle condamnée par les leçons du pontificat d'Innocent III et de la grande crise de l'Empire, de 1197 à 1215, qui semblèrent démontrer que l'Empire ne pouvait être interprété qu'à partir de la mission

(15) Cf. *Le souvenir et la légende de Charlemagne (passim)* et *Recherches sur le culte de Charlemagne* (textes).

(16) Ouvrages cités, n. 1.

qui lui était conférée par la Papauté. Le point de vue défendu par Simon de Bisignano et Huguccio s'effaça vers 1220 et fut remplacé par les thèses d'un deuxième groupe de canonistes, tels Laurent d'Espagne et Bernard de Compostelle, affirmant au contraire que l'empereur tenait son glaive du pape. Mais ceux-là raisonnent plus encore dans l'abstrait que les autres, car, comme le fait observer avec pertinence M. Th. Mayer (16), ils ne se rendent pas compte que le glaive, c'est-à-dire l'instrument du pouvoir impérial, le moyen à leurs yeux d'assurer la défense de l'Eglise, ne pouvait se concevoir sans le *regnum* allemand, qui en était comme l'« assise » ou le « substrat » ; or, le pape ne conférait pas le royaume à l'empereur.

L'atmosphère intellectuelle et religieuse de la première moitié du XIII^e siècle, la toute-puissance pontificale qui triompha avec Innocent IV de Frédéric II assurèrent passagèrement la victoire du Monisme théocratique qui supplanta le vieux Dualisme gélasien. Peut-être une mentalité plus historique, capable d'interpréter avec plus de souplesse ce qui faisait l'originalité essentielle de l'Empire, à savoir l'enchevêtrement des notions de *regnum* et d'*imperium*, serait-elle parvenue à sauver l'institution impériale et à l'intégrer dans la notion de chrétienté qui était en train de se dégager aux XII^e et XIII^e siècles.

Robert FOLZ,
(Faculté des Lettres, Dijon).
